

Éléments du programme d'études retenus pour l'évaluation

Les domaines retenus pour l'évaluation sont

- Compréhension orale;
- Compréhension écrite;
- Production écrite (texte argumentatif ou nouvelle littéraire).

Dans ces domaines, seuls les résultats d'apprentissage relatifs au **besoin d'information**, aux **besoins d'imaginaire, de divertissement et d'esthétique** et à la **pratique correcte de la langue française** sont évalués.

Les résultats d'apprentissage relatifs au **développement d'une attitude positive envers la langue française et les cultures francophones** font l'objet d'une évaluation dans le cadre de la salle de classe.

Les résultats d'apprentissage relatifs à la **planification** et à la **gérance** font également l'objet d'une évaluation dans le cadre de la salle de classe. Cependant, le format des tests basés sur les normes au niveau provincial respecte le processus par lequel un projet de communication de qualité est produit, en offrant l'occasion à l'élève de planifier et de gérer son projet. La qualité du projet de communication produit par l'élève au test provincial témoigne de la mise en œuvre de ces compétences stratégiques.

L'évaluation du domaine Production orale demeure l'entière responsabilité de l'école.